

Extrait du registre des délibérations Réunion du 10 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix juin, à partir de 10 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_50

Objet : Constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Mirebeau, SRD et Eaux de Vienne pour l'exécution de travaux rue Landry - Budget Eau

Date de la convocation : 04/06/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 19 (76%)

Nombre d'élus en distanciel : 0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 2

Nombre de droits de vote : 21 (84%)

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard HENEAU

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (19) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Claude DAVIAUD

Monsieur Bernard HENEAU

Monsieur Gilbert JALADEAU

Monsieur Roland LATU

Monsieur Philippe PATEY

Monsieur Nicolas REVEILLAULT

Monsieur Jacques SABOURIN

Monsieur Thierry TRIPHOSE

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Dominique DABADIE

Monsieur Joël DORET

Monsieur Jean-Pierre JAGER

Madame Odile LANDREAU

Monsieur Michel MALLET

Monsieur Frédéric POIRIER

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Claude SERGENT

Ayant donné pouvoir (2) :

Monsieur Alain GUILLON donne pouvoir à Monsieur Bernard HENEAU

Monsieur Edouard RENAUD donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (3) :

Madame Pascale GUITTET, Monsieur Gilles MORISSEAU, Madame Françoise MICAULT

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Emilie JOUVRAY et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Le Président informe les membres du Bureau que la commune de Mirebeau de voirie au niveau de la rue Landry compte tenu de la construction d'un plus, SRD a un projet de renouvellement de lignes électriques et d'éclairage sur cette même emprise.

Dans ce cadre, Eaux de Vienne doit renouveler :

- Les canalisations **d'eau potable** car :
 - la canalisation d'alimentation du château d'eau passe actuellement sous des habitations (250 ml de canalisation fonte 125 mm) ;
 - la canalisation de distribution se situe sous des arbres qui vont être arrachés (180 ml de canalisation fonte 125 mm et 12 branchements).
- La canalisation **d'assainissement unitaire** en réseau séparatif car :
 - la canalisation actuelle est une buse béton pour partie effondrée ;
 - le secteur va être doté d'un réseau séparatif (conformément aux conclusions du schéma directeur assainissement - 150 ml de réseau PVC 200mm et 10 branchements), la commune posant un réseau d'eau pluviale.

Afin de mutualiser les coûts de travaux, de faciliter la coordination et de retenir un opérateur commun, il serait opportun de prévoir un groupement de commandes pour la réalisation concomitante de ces travaux de réseaux, étant entendu que la commune de Mirebeau sera le coordonnateur.

La commune de Mirebeau, coordonnateur du groupement, lancera une consultation aboutissant à la passation de trois marchés de travaux comprenant :

- Les travaux **d'eaux pluviales sous maîtrise d'ouvrage commune de Mirebeau** (travaux estimés à 23 280 € HT) ;
- Les travaux **d'eau potable et d'assainissement sous maîtrise d'ouvrage Eaux de Vienne - Siveer** (travaux estimés à 225 000 € HT) ;
- Les travaux **d'électricité, d'éclairage et de télécommunication sous maîtrise d'ouvrage SRD** (travaux estimés à 196 600€ HT),

Ces travaux sont inscrits au budget eau potable et assainissement de l'année 2025. La décomposition financière est la suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux eau potable	150 000
Travaux assainissement	75 000
TOTAL	225 000

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'accepter la réalisation des travaux d'eau potable et d'assainissement situés rue Landry à Mirebeau pour un montant de 225 000 € HT ;
- de donner tout pouvoir au Président pour négocier le contenu de la convention de groupement de commandes tripartite relative à la réalisation des travaux sus cités et pour la signer ;
- de désigner Monsieur Philippe PATEY comme membre titulaire et Monsieur Joël DORET, membre suppléant de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes des travaux ;

- de l'autoriser à signer le marché de travaux et tous documents à leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.



Le secrétaire de séance

Bernard HENEAU

Le Président

Rémy COOPMAN

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 10 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix juin, à partir de 10 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_51

Objet : Mise en œuvre d'un outil d'évaluation, de suivi et d'accompagnement des pratiques agricoles dans le cadre du programme Re Sources du Sud Vienne
Budget Eau

Date de la convocation : 04/06/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élus en distanciel : 00

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 2

Nombre de droits de vote : 19 (76%)

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard HENEAU

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Claude DAVIAUD

Monsieur Jean-Pierre JAGER

Madame Odile LANDREAU

Monsieur Michel MALLET

Monsieur Nicolas REVEILLAUD

Monsieur Jacques SABOURIN

Monsieur Thierry TRIPHOSE

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Dominique DABADIE

Monsieur Bernard HENEAU

Monsieur Gilbert JALADEAU

Monsieur Roland LATU

Monsieur Frédy POIRIER

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Claude SERGENT

Ayant donné pouvoir (2) :

Monsieur Alain GUILLON donne pouvoir à Monsieur Bernard HENEAU

Monsieur Edouard RENAUD donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (5) :

Monsieur Joël DORET, Madame Pascale GUITTET, Monsieur Gilles MORISSEAU, Madame Françoise MICAULT, Monsieur Philippe PATEY

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Emilie JOUVRAY et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Vu les articles R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique,

Vu le Programme Re-Sources,

Eaux de Vienne adhère à la démarche « Re-Sources » et inscrit ses actions en faveur de la reconquête de la qualité de la ressource en eau potable dans le cadre de ce programme régional. Eaux de Vienne s'est donné pour objectif dans les années qui viennent de dynamiser les actions de protection de la ressource sur ses territoires.

Un premier programme d'actions Re Sources a été mis en place entre 2015 et 2019, puis un second sur la séquence 2021-2023.

Une nouvelle stratégie Re-Sources « Sud Vienne » 2025-2030 est proposée. Elle se décompose en deux accords de territoire de trois ans. Les actions engagées porteront principalement sur les thématiques agricoles suivantes :

- La mise en place de couverts végétaux.
- La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.
- La gestion optimisée de la fertilisation et des fertilisants azotés.
- Le développement et le soutien des filières agricoles durables.
- Le maintien des certifications agroécologiques, notamment l'Agriculture Biologique (AB) et la Haute Valeur Environnementale (HVE).
- Le renforcement de la coopération entre exploitations.
- La protection des zones sensibles, notamment au travers des infrastructures agroécologiques.

En coordination avec ces programmes, le programme d'actions de la Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) est mis en œuvre durant la même période. Certaines thématiques d'actions Re-Sources figurent ainsi dans le programme d'actions réglementaire de la ZSCE. Cette articulation a pour objectif de renforcer les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs de reconquête de la qualité de l'eau.

L'accord de territoire du Sud Vienne 2025-2027 marque l'introduction d'Agr'Eau, un outil d'évaluation, de suivi et d'accompagnement individuel des pratiques agricoles. Agr'Eau vise :

- à recueillir annuellement auprès des exploitations des données structurelles (dimensions, typologie,...) et conjoncturelles (assolement, pratiques phytosanitaires,)
- co-construire avec chacun des exploitants intégré dans le dispositif un projet d'exploitation,
- accompagner individuellement les agriculteurs dans cette nécessaire convergence des enjeux agricoles et sanitaires.

Sous la responsabilité d'Eaux de Vienne, un opérateur ou un groupement d'opérateurs aura la charge de la mise en œuvre opérationnelle de cet observatoire des pratiques agricoles et de l'accompagnement individuel des agriculteurs des bassins Re Sources du Sud Vienne.

Le montant annuel de ces prestations est estimé à 70 000 €HT dont le plan prévisionnel de financement annuel inscrit dans l'accord de territoire du Sud Vienne est le suivant :

Organisme	Participation	Montant annuel
Agence de l'Eau Loire Bretagne	18,6 %	13 020
Agence de l'Eau Adour Garonne	43,4%	30 380
Eaux de Vienne	38,0 %	26 600

Il conviendrait de lancer une consultation selon une procédure d'appel d'offres ouvert, pour aboutir à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande, pour une durée ferme de deux ans, reconductible deux fois un an.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'accepter la mise en oeuvre opérationnelle d'un outil d'évaluation, de suivi et d'accompagnement des pratiques agricoles dans le cadre de l'accord de territoire du Sud Vienne pour un montant maximum de 280 000 € HT sur la durée de l'accord-cadre ;
- de prendre acte du lancement de la consultation, selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert du code de la commande publique, qui aboutira la passation de l'accord-cadre à bons de commande pour une durée ferme de deux ans, reconductible deux fois un an ;
- de l'autoriser à signer l'accord-cadre à bons de commande et tous documents afférents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +10 % des crédits alloués à l'accord-cadre ;
- de solliciter annuellement les subventions auprès des Agences de l'Eau.

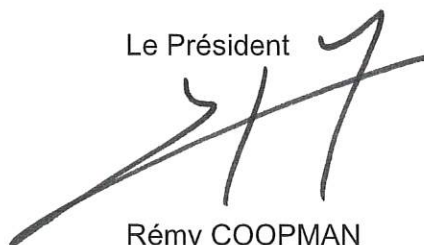
Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Bernard HENEAU

Le Président



Rémy COOPMAN



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 10 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix juin, à partir de 10 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_52

Objet : Action de communication dans le cadre du programme Re Sources de l'Auxance
Budget Eau

Date de la convocation : 04/06/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élus en distanciel : 00

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 2

Nombre de droits de vote : 19 (76%)

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard HENEAU

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Claude DAVIAUD

Monsieur Jean-Pierre JAGER

Madame Odile LANDREAU

Monsieur Michel MALLET

Monsieur Nicolas REVEILLAUD

Monsieur Jacques SABOURIN

Monsieur Thierry TRIPHOSE

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Dominique DABADIE

Monsieur Bernard HENEAU

Monsieur Gilbert JALADEAU

Monsieur Roland LATU

Monsieur Frédy POIRIER

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Claude SERGENT

Ayant donné pouvoir (2) :

Monsieur Alain GUILLON donne pouvoir à Monsieur Bernard HENEAU

Monsieur Edouard RENAUD donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (5) :

Monsieur Joël DORET, Madame Pascale GUITTET, Monsieur Gilles MORISSEAU, Madame Françoise MICAULT, Monsieur Philippe PATEY

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Emilie JOUVRAY et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Eaux de Vienne fait de la protection et de la préservation des ressources en eau une priorité en menant des actions territoriales d'envergure.

Eaux de Vienne adhère à la démarche « Re-Sources » et inscrit ses actions en faveur de la reconquête de la qualité de la ressource en eau potable dans le cadre de ce programme régional. Eaux de Vienne s'est donné pour objectif dans les années qui viennent de dynamiser les actions de protection de la ressource sur ses territoires.

Dans le but de reconquérir la qualité de l'eau des captages de la Vallée de l'Auxance un second programme d'actions Re-Sources co-porté par Eaux de Vienne et Grand Poitiers Communauté Urbaine est en cours de mise en œuvre sur la période 2024-2026.

Dans le cadre des programmes d'actions, Eaux de Vienne doit encourager et faciliter la sensibilisation du public aux enjeux de la reconquête de la qualité des eaux. Cette action est inscrite dans le deuxième axe du contrat cadre Re Sources, axe qui comprend également la communication et la promotion des pratiques favorables à la qualité de l'eau auprès des acteurs agricoles.

Au titre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) Clain Aval, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Seuil du Poitou (CPIE) propose à la commune de Vouillé l'organisation d'un spectacle pour sensibiliser le grand public sur la protection de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des zones humides.

Dans le courant de l'été 2025, la compagnie "Nom d'un Bouc", présentera à 6 reprises le spectacle : "Quand les rivières auront des dents" pour un montant global de 10 000 €.

Les précédentes collaborations entre Eaux de Vienne, la commune de Vouillé et le syndicat de rivière Clain Aval ont été couronnées de succès. La réalisation récente de vidéos sur les zones humides, qui ont mis en avant l'intérêt de la préservation de la ressource en eau et la préservation des zones humides en est un exemple. Par conséquent, il est donc proposé de poursuivre cette collaboration.

Le plan prévisionnel de financement de cette manifestation est le suivant :

Organisme	Participation	Montant (€)
Agence de l'Eau Loire Bretagne	70 %	7 000
Syndicat de rivière Clain Aval	10%	1 000
Commune de Vouillé	10%	1 000
Eaux de Vienne	10 %	1 000

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la participation d'Eaux de Vienne à cette manifestation grand public autour des enjeux de la protection de la ressource en eau, organisée à Vouillé et liée au programme Re Sources de la Vallée de l'Auxance ;
- de l'autoriser à verser à la commune de Vouillé une participation de 1 000 € pour l'ensemble des représentations qui seront données sur l'été 2025.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

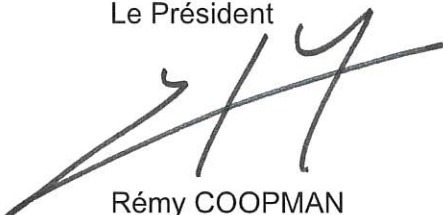


Le secrétaire de séance



Bernard HENEAU

Le Président



Rémy COOPMAN

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 10 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix juin, à partir de 10 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_53

Objet : Fourniture de pompes, accessoires de pompes et équipements annexes pour l'eau et l'assainissement - Budgets Eau et Assainissement

Date de la convocation : 04/06/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élus en distanciel : 00

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 2

Nombre de droits de vote : 19 (76%)

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard HENEAU

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Claude DAVIAUD

Monsieur Jean-Pierre JAGER

Madame Odile LANDREAU

Monsieur Michel MALLET

Monsieur Nicolas REVEILLAUD

Monsieur Jacques SABOURIN

Monsieur Thierry TRIPHOSE

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Dominique DABADIE

Monsieur Bernard HENEAU

Monsieur Gilbert JALADEAU

Monsieur Roland LATU

Monsieur Frédy POIRIER

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Claude SERGENT

Ayant donné pouvoir (2) :

Monsieur Alain GUILLON donne pouvoir à Monsieur Bernard HENEAU

Monsieur Edouard RENAUD donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT

Absents excusés (5) :

Monsieur Joël DORET, Madame Pascale GUITTET, Monsieur Gilles MORISSEAU, Madame Françoise MICAULT, Monsieur Philippe PATEY

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Emilie JOUVRAY et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Le Président expose aux membres du Bureau que le Syndicat a le besoin d'achats de pompes, accessoires et équipements annexes.

Il convient donc de lancer une consultation qui débutera de la notification du marché jusqu'au 31/12/2028. Le marché sera composé de 2 lots et sera multi-attributaire avec un maximum de 10 fournisseurs par lot. Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots.

Il se décompose comme suit :

Lots	Montant maximum pour 40 mois
Lot 1 – Pompes pour l'AEP	293 000 € HT
Lot 2 – Pompes pour l'assainissement	542 000 € HT
Total	835 000 € HT

A l'unanimité le Bureau décide :

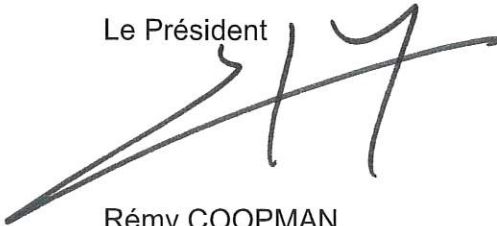
- d'approuver le lancement d'une procédure d'achats publics, pour une durée de 40 mois, avec un maximum de 835 000 € HT ;
- de valider le lancement d'une consultation selon une procédure d'appel d'offres qui aboutira à la passation de deux accords-cadres à bons de commande, selon les articles R.2123-1 et R.2162-3 du code de la commande publique, applicables aux pouvoirs adjudicateurs ;
- d'autoriser le Président à signer les accords-cadres et leurs éventuels actes modificatifs ultérieurs, ainsi que toutes décisions se rapportant à la présente délibération, dans la limite des crédits affectés à cette opération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance


Bernard HENEAU

Le Président


Rémy COOPMAN

